Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 19/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_035-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_035

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	63

Objet de la délibération:
Vote des taux de fiscalité 2018

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Grégory LOEW, Sophie DUFOUR pouvoir à Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard TYLINSKI, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Guy DEMARTINI, André MENET pouvoir à Jutta AUGUIN, Christine NICCOLETTI pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Alain VIGIER, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Jean-Daniel SANTONI pouvoir à Daniel MARIA

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Marie AMOROSO

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 19/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_035-DE

Cette délibération de vote des taux de fiscalité s'inscrit pour la Communauté d'Agglomération Dracénoise comme pour l'ensemble des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dans le contexte de la réforme de la taxe professionnelle initiée en 2010 avec sa suppression. Il est rappelé que suite à cette réforme, la répartition des impôts locaux entre les différentes collectivités locales a, en effet, été profondément modifiée.

Ainsi, dans le cadre des lois de finances 2011 et 2012, de l'article 1609 nonies CII du Code Général des Impôts, les EPCI sont depuis le 1er janvier 2011 attributaires de la fraction départementale de la taxe d'habitation, de la fraction départementale et régionale de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe sur les propriétés non bâties et d'une fraction de frais de gestion auparavant perçus par l'État.

Il est rappelé qu'en 2017 il avait été proposé de maintenir les taux de cotisation foncière des entreprises (28,30%), taxe d'habitation (7,22%), taxe de fonction non bâti (3,89%), et de baisser le taux de foncier bâti à 2,5%.

Pour 2018, les perspectives financières de la Communauté d'Agglomération Dracénoise permettent de proposer une stabilité des taux de fiscalité.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération de voter les taux de fiscalité 2018 comme suit :

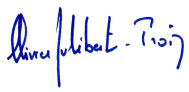
Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	28,30%
Taux de Taxe d'Habitation (TH)	7,22%
Taux de Foncier non Bâti (TFNB)	3,89%
Taux de Foncier Bâti (FB)	2,50%

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Finances réunie le 27 mars 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les taux de fiscalité 2018 exposés ci-dessus.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré, par 62 voix pour
1 abstention(s) :
Thierry RUDNIK
décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 17/04/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.